

Compte rendu de l'atelier mensuel des projets Mardi 12 mars 2019

25 personnes présentes – 8 excusées

2 personnes participent pour la première fois :

Octave : riverain vigilant dans sa commune près de Fougères

Sonia: elle habite en campagne avec sa maison et son jardin, entourés d'un champ traité; elle en souffre beaucoup.

1- Vie du COLLECTIF

Assemblée Générale 2019,

Elle aura lieu le samedi 30 mars à CLAYES (35) près de Rennes, à la salle communale.

A partir de 9h30.

Toutes les bonnes volontés sont acceptées à partir de 8h30 pour la préparation de la salle, organisation, etc...

Déroulement :

9h30 à 10h	Accueil : règlement adhésions, repas
10h - 12h30	AG statutaire et extraordinaire
12h30 – 14h30	Apéro, repas, café suivi de la chorale
14h30 -16 h30	Table ronde avec V. POILANE, A.TOURANCHET, A. BRUNETTI, animée par Henri B.
A partir de 16h30	Conclusion et temps de rencontre

L'AG ordinaire sera suivie d'une AG extraordinaire ; celle-ci aura pour but de modifier deux articles des statuts (notamment élargissement des objectifs du Collectif).

Les modifications proposées figurent intégralement dans les rapports soumis aux votes de l'Assemblée.

Conformément aux statuts, seuls les adhérents de l'année 2018 pourront voter.

Repas:

Le plat principal au prix de 10 €, sera fourni par la Guibra (St Sulpice la Forêt).

Le Collectif prend en charge l'apéritif et le café.

Les membres du Collectif préparent les desserts (gâteaux et fruits) et apportent la boisson.

apéritif	Jacqueline B. (sans alcool), Octave M., Josselyne T.						
amuse-gueules	Marie Jeanne H., Jacqueline B., Marie France A., Annick L., Marcelle T., Yvette R., Armel R.						
Gâteaux	Marcelle T., Pierre T., Denis R., Francis S., Marie Jeanne H., Odile L., Marie Pierre S., Sonia M.						
fruits	Josselyne T.						
Boissons	jus de pomme : Armel R. , Jacqueline B.						
	Bière et vin : Gilles Le R., Marie France A., Marcelle T						
café	Marie France A.						
Thé, tisane	Jacqueline B., Odile L., Josselyne T.						
Essuie-tout	Marie Jeanne H.						
torchons	Odile L., Jacqueline B.						

Pour les desserts, appel à d'autres volontaires.

Chorale:

Constitution d'un petit groupe : *Daniel, Jacqueline, Henri, Pierre, Yvette, Michel, Odile, Marie Jeanne, Marie Chiff'Mine* Répétition le **Jundi 18 mars** à 20h chez Jacqueline et Michel à Betton.

Préparation de badges : Marie Jeanne

Hébergements pour ceux qui viennent de loin :

Pour les nuits du 29 et du 30 mars, possibilité d'héberger chez des membres du Collectif : Pierre T., Marie Pierre S., Henri B., Marie France A., Josselyne T., Marie France E., Michel B.

Table ronde:

Les intervenants seront :

- Valérie POILANE TABART (maire de LAURENANT 22- commune affiliée au réseau BRUDED),
- Annie TOURANCHET (médecin inspecteur du travail en Loire Atlantique),
- Adrien BRUNETTI (assistant parlementaire européen)

La table ronde sera animée par Henri ; chaque intervenant nous apportera son expérience et nous invitera à élargir nos partenariats dans la lutte contre les pesticides (municipalités, milieu médical, soutien européen).

Renouvellement du groupe de coordination

3 postes sont renouvelables: Marie France ANDRE, Michel BESNARD, Henri BUSNEL.

Chacun est prêt à continuer si l'AG le confirme.

Afin de préparer de nouvelles personnes à intégrer le groupe de coordination, échange sur la possibilité de « stagiaire » (différent de « suppléant »).

Adhésions 2019

Penser à renouveler son adhésion dès maintenant.

Structuration du groupe 44 du Collectif

Plusieurs nouveaux contacts ont été établis, en particulier avec des riverains.

Le ciné-débat autour du film « un autre chemin » à La Chapelle Basse-Mer a rassemblé 130 personnes.

Le 15 mars à la Chapelle Basse Mer, une réunion de discussion est prévue avec ceux qui nous ont laissé leur contact.

Cet élargissement du Collectif vers le 44 et 49 nécessite de nous organiser.

Aussi, le 20 février, nous avons fait une première réunion pour mieux nous connaître et coordonner.

Partenariat avec Justice Pesticides

Après avoir discuté avec Arnaud APOTEKER, nous avons répondu positivement à sa proposition de devenir partenaires de **Justice Pesticides**.

https://www.justicepesticides.org/

Cette base de données nous serait utile s'il y avait un « point d'entrée » par maladie. Cela nous permettrait de bénéficier et faire bénéficier de l'expérience d'autres luttes pour la reconnaissance en maladie professionnelle de maladies non inscrites dans les tableaux.

Reçu fiscal

Suite à sa renonciation de frais ou aux dons effectués, un reçu fiscal a été établi ; il est à disposition de chacun lors de l'AG ou sera envoyé sur demande.

2-Soutien aux victimes des pesticides :

5 février : participation à l'AG de l'APPMSTP

L'Association Pour la Protection de la Santé au Travail dans les Métiers Portuaires 44 rassemble des dockers de Nantes et St Nazaire qu'elle soutient en particulier dans leur démarche de reconnaissance en maladie professionnelle.

Anne M. et Gilles R. ont participé à leurs AG à Nantes et St Nazaire début février.

Nos deux associations vont se rencontrer pour voir comment agir ensemble.

28 février : prud'hommes pour P. BRIGANT et C. LE GUYADER

Nous étions une quarantaine de personnes venues soutenir Pascal et Claude au tribunal des prud'hommes à GUINGAMP, défendus par Me LAFFORGUE.

Le tribunal rendra son jugement le **27 juin**.

https://www.letelegramme.fr/cotes-darmor/guingamp/pesticides-chez-nutrea-ma-vie-est-cramee-28-02-2019-12219917.php

4 mars: compte-rendu audience au TASS de VANNES

3 membres du Collectif avaient rendez-vous au TASS de Vannes ; ils ont été défendus par Me BARON ; la décision est mise en délibéré pour chacun au **25 mars**.

- Noël R.: la MSA a reconnu n'avoir pas respecté le délai de réponse et accepte que Noël soit reconnu en maladie professionnelle.
- Ange conteste son taux d'IPP; Me BARON a demandé qu'il soit porté à 80%.

- Christophe conteste son taux d'IPP; Me BARON a demandé qu'il soit porté à 60%.

11 mars : rassemblement de soutien à Marcel GESLIN au TASS d'Angers

Historique:

Marcel, ouvrier arboricole, atteint de parkinson, aurait dû être reconnu sans difficulté en maladie professionnelle. En fait, il a fallu presque 3 ans et beaucoup de ténacité de la part de la famille pour l'obtenir (3 refus par la MSA, 2 du CRRMP de Nantes). Finalement le CRRMP de Bretagne l'a reconnu en décembre 2018 et l'a MSA l'a accepté.

Pourquoi la famille a-t-elle fait cette demande de reconnaissance de maladie professionnelle ?

- Un de ses collègues dans les mêmes vergers est atteint de parkinson, et la maladie est reconnue.
- Par respect, justice, pour leur frère qui n'a pas été informé, formé, protégé des risques des pesticides
- Pour ajouter un cas supplémentaire au dossier à charge contre les pesticides
- Pour que ça serve pour d'autres dans la même situation.

Qu'avons-nous constaté ?

- Le médecin n'a pas établi le « bon » certificat médical au départ, parlant de « troubles de la mémoire » au lieu de parkinson (il avait l'information depuis 6 mois).
- → Cela pose le problème de l'information / formation des médecins vis-à-vis de la maladie Professionnelle.
- La MSA n'a pas réorienté le dossier dans la bonne voie, mais l'a laissé s'enfoncer dans une voie sans issue, malgré les recommandations du CRRMP (pourrissement) : refus, recours, CRRMP
- La MSA a traité le dossier avec désinvolture : non-réponse aux courriers et aux appels téléphoniques, réponses erronées, courriers « bateau » sans justifications, dossier médical non actualisé.
- Derrière cette stratégie du pourrissement se cache la volonté que des dossiers se perdent en route.
- Il vaut mieux être « en bonne santé » pour résister à cette stratégie.

Nous demandons que la MSA:

- 1. informe systématiquement de leur droit, tous ses cotisants ayant-droit à la reconnaissance en maladie professionnelle (parkinson, lymphomes, hémopathies)
- 2. accompagne les malades dans leur démarche de reconnaissance pour que ce ne soit plus un parcours du combattant.
- 3. forme du personnel dédié à l'accompagnement.
- 4. se fasse rembourser des frais liés aux maladies professionnelles par les fabricants et vendeurs de ces produits mortels.

Une quarantaine de personnes ont assisté à l'audience au tribunal . La décision définitive de reconnaissance en maladie professionnelle (parkinson) est mise en délibéré au **15 avril 2019**.

La presse a bien fait connaître notre action :

 $\underline{https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/pesticides-la-justice-reconnait-lorigine-professionnelle-dun-cas-de-maladie-de-parkinson_3228563.html$

https://www.lemonde.fr/planete/article/2019/03/11/reconnaissance-de-l-origine-professionnelle-de-la-maladie-de-parkinson-d-un-ancien-employe-arboricole 5434381 3244.html

L'action a permis d'apprendre le nombre de cas reconnus en Maine et Loire :

- depuis 2012 : maladies de Parkinson : 14 dossiers reconnus et 6 refusés
- depuis 2015 : lymphomes non hodgkinien : 7 dossiers reconnus et 2 refusés

Expertise médicale payante

Le 4 mars, au TASS de Vannes, le juge nous a informés qu'à compter du 1/1/19, les expertises médicales dans le cadre par ex. d'une contestation d'un taux d'IPP seront à la charge du demandeur (600 ou 1200 €), sauf si celui-ci bénéficie de l'aide juridictionnelle.

Elles étaient gratuites jusqu'à présent.

Le demandeur en sera remboursé seulement s'il obtient gain de cause.

Ce qui rend d'autant plus urgent de lancer un financement participatif.

A notre précédente réunion du 30 janvier, un groupe de travail a été créé : Christian J., Jean G., Henri B., Jean-Claude C.





Il a pour objectif de permettre aux victimes des pesticides en priorité, d'échanger sur les moyens qu'elles mettent en œuvre pour combattre les effets de leur maladie, y compris par des médecines alternatives et aussi de s'épauler mutuellement pour par exemple changer nos habitudes alimentaires.

La prochaine réunion aura lieu le 13 avril de 14h à 17h.

à GAEL (35) près de Paimpont, salle communale.

2 personnes témoigneront de leur lutte contre la maladie et un naturopathe sera présent. Des invitations seront envoyées 2 semaines avant.

3-Protection des riverains:

Thorigné Fouillard: plantations

Depuis 3 ans, un groupe de riverains essaie d'engager la mairie à soutenir et protéger les riverains de vergers et de champs traités. Hélas, sans résultats concrets.

Dimanche 3 mars, plusieurs familles se sont retrouvées près du talus qui sépare champs et maisons, pour planter elles-mêmes des arbustes. (voir ici article OF)

<u>Témoignage et action menée par Edmond, dans les Hauts de France :</u>

Nous sommes sans cesse interpellés par des riverains, démunis et impuissants face à leur voisin agriculteur qui épand. En particulier celui de Edmond, médecin à la retraite dans les Hauts de France.

- « Habitant les Hauts de France dans des localités différentes, nous sommes plusieurs riverains de parcelles agricoles présentant des affections cancéreuses:
- Mr L, un cancer de la prostate (il y a 5 cancers dans les maisons voisines).
- Mr M, un cancer de la prostate, son fils un cancer du testicule (13 cas de cancers dans son lotissement, soit 22% des riverains).
- Moi-même, un lymphome malin non hodgkinien depuis Août 2018. Des constats ont été effectués en 2014 et 2016, suite à des dérives d'herbicides sur 15000m2. Des analyses ont été effectuées (laboratoire Capinov) qui ont retrouvé 9 herbicides et un fongicide dans différents milieux de l'environnement.

Malgré nos demandes, les Autorités Sanitaires (ARS, Santé Publique France), ne veulent pas intervenir ou refusent de reconnaître la surreprésentation des cancers. Par ailleurs un grand nombre de riverains et de professionnels semblent ignorants ou résignés face aux risques des pesticides ou à la maladie. Il n'existe par ailleurs dans notre région aucune structure de sensibilisation, d'écoute ou de prise en charge.

Nous aurions souhaité mettre en place un collectif de victimes afin d'avoir plus de poids vis à vis des Autorités Sanitaires et pour sensibiliser les personnes exposées ou malades.

Mais le faible nombre de personnes actuellement concernées, notre âge, nos pathologies et le poids de l'agriculture intensive dans notre région rendent ce projet utopique.

Mes conclusions à ce jour :

- La situation des riverains est compliquée et entraîne un sentiment d'isolement et d'abandon.
- Les relations avec l'agriculteur sont souvent tendues et ne permettent pas de connaître les dates d'épandage et les délais de retrait (même si ces mesures de prévention primaire sont plus ou moins illusoires).
- Il est quasi impossible de mettre en évidence les pollutions "invisibles " sauf à effectuer des analyses coûteuses et répétées.
- En cas de pollution visible, seules des preuves avérées (constat d'huissier, analyses) pourront donner gain de cause en cas de procédure civile ou pénale, avec des coûts induits non négligeables.
- Aucune véritable étude n'a été effectuée pour évaluer une éventuelle surreprésentation de pathologies liées aux pesticides chez les riverains de parcelles agricoles traitées. Tout est fait pour retarder ce type d'études, même en cas de signalement de situations anormales (de façon identique à la situation des bébés nés sans mains dans l'Ain ou les pathologies relevées à Fos sur mer).
- En cas de survenue de pathologies pouvant être liées aux pesticides, les Autorités Sanitaires se refusent systématiquement à reconnaître la relation de cause à effet, même en cas de situation de cas groupés dans un espace limité. »

Bien sûr, nous allons étudier avec Edmond comment agir ensemble.

Le Collectif met en place un groupe interdépartemental chargé d'accompagner concrètement les riverains dans leur démarche.

Dans le prolongement de la « brochure riverains » que nous diffusons, il se charge aussi d'approfondir les moyens à mettre en œuvre pour soutenir individuellement et collectivement les riverains.

Ce groupe est coordonné par Annick LE MENTEC.

Afin de médiatiser ce sujet, une action sera conduite au printemps.

Démarches auprès des médecins en Loire Atlantique, Maine et Loire et Ille et Vilaine

En Maine et Loire, le groupe 44 – 49 a envoyé un courrier à 64 oncologues, neurologues, pneumologues, hématologues. De même en Ille et Vilaine, afin de sensibiliser les médecins, traitants en particulier, à l'importance de leur rôle dans l'information et la déclaration de maladie professionnelle, un petit groupe (*Henri, Sylvie, Ninog, Joëlle*) a préparé un courrier qui va leur être envoyé dans les jours à venir. (<u>Voir courrier ici</u>).

Analyse d'urine / glyphosate

Christian a « représenté » le Collectif en participant à la première « pisserie » organisée en Bretagne le 2 février.

Les résultats sont accablants : de 0,10 ng/ml à 1,41 ng/ml , soit une moyenne de 0,38 ng/ml ; rappelons que la norme tolérée de pesticides dans l'eau de boisson est fixée à moins 0,1 ng/ml , qui est le seuil en dessous duquel un pesticide ne serait pas détectable techniquement.

4- Evènements à venir :

20-mars-19	20h	NANTES Cinéma Le Concorde	44	Projection de « le round-up face à ses juges »	Coquelicots, Collectif, Phytovictimes, Greenpeace
27-mars-19		VANNES	56	Conférence du CRIIGEN dans le cadre de ses 20 ans : « OGM, pesticides et santé »	CRIIGEN
24-avr19	20h30	NOYAL SUR VILAINE	35	projection de "un autre chemin" et débat sur pesticides et santé	Coquelicots
1-mai-19	20h30	GUEMENE SUR SCORFF	56	projection de "un autre chemin" et débat sur pesticides et santé	
24-mai-19	20h30	MAYENNE	53	projection de "un autre chemin" et débat sur pesticides et santé	

5- Evènements depuis le 30 janvier 2019 :

Les interventions du Collectif ont été très nombreuses, en particulier :

- **22-24 février**: avec les Coquelicots, au Salon de la Randonnée à RENNES, nous avons collecté 1162 signatures pour la pétition nationale et animé un débat qui a réuni une quarantaine de personnes.
- **1 mars** : interview de Anne et Gérard sur radio-Fidélité à Nantes. https://www.radiofidelite.com/2019/03/06/fleur-de-sel-les-effets-des-pesticides-en-agriculture/
- **1 mars** : à la CHAPELLE BASSE-MER (44), 130 personnes ont assisté à la projection d' « un autre chemin », suivi des témoignages de Christian, Gilles et Isabelle.
- **14 mars** : à REDON, organisé par le Comité de développement du Pays de Redon ; deux projections d' « un autre chemin » en présence de Noël ROZE :

le matin : débat avec 240 jeunes

le soir : 210 personnes au cinéma Manivel.

- **16 mars** : à LIFFRE (35), avec Alterondes35, à l'initiative des Coquelicots, débat sur les ondes électromagnétiques et sur les pesticides ; projection de « la mort est dans le pré » ; témoignages de Christian, Francis et Nicolas.

1 - 2 février		PONTIVY	22	première pisserie	
1-févr19	20h30	L'HERMITAGE	35	ciné-débat avec le film "le potager de mon grand-père" de Martin Exposito	Jardins Familiaux
23-févr19	16-18h	RENNES		projection de "un autre chemin" et débat sur pesticides et santé	Ephad St Cyr
24-févr19	17h30	PARC DES EXPO RENNES	35	intervention 45 mn	Salon de la randonnée
28-févr19		GUINGAMP	22	Audience prud'hommes pour P. BRIGANT	
17-mars-19	16h	BAZOUGES - HEDE	35	projection de "la mort est dans le pré" et débat sur pesticides et santé	le barzouges

6-Prochaine réunion :

Mercredi 15 Mai 2019 à 20h00 Espace Anita Conti – 10 rue du Trégor BETTON (35)